

Tencin Autrement

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°17

OCTOBRE 2013

LE MOT DU MAIRE

À six mois de l'échéance électorale, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de gestion d'une collectivité ne peut être organisée [art L52-1 du Code Électoral] .

Cette réglementation s'applique au bulletin municipal qui doit respecter quatre grands principes : neutralité, antériorité, régularité et identité.

C'est donc avec prudence que nous avons traité les sujets que vous découvrirez dans les pages intérieures concernant entre autres les prochaines élections, la rentrée scolaire et les violents orages de cet été .

Vous trouverez également des informations sur l'avancée des travaux d'assainissement, sur quelques actions ou manifestations programmées . . .

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2013 . Pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

François Stefani



Les cloches de l'église ne résonnent plus

C'est avec une certaine amertume que des administrés du village ont récemment "apostrophé" le maire, François Stefani, au sujet des cloches de l'église et de l'absence du tintement de l'Angélus durant la journée.

En effet, depuis quelques semaines, le clocher ne résonne plus de son carillon et les "puristes" s'alarment de ce repère qui symbolise toute l'histoire d'un village.

Pour ces villageois, cet arrêt soudain reflète la volonté de l'édile et de son conseil de satisfaire les riverains dérangés durant la journée par le tintement des cloches.

Aussi, François Stefani a tenu à s'expliquer sur ces "bruits de cloches" : "Nous ne sommes en aucun cas responsables de cet arrêt inopiné, l'Angélus s'étant tu à la suite de l'un des deux gros orages qui se sont abattus sur la commune au mois de juillet. La foudre a touché l'édifice et a dérégulé la sonnerie régulière. Aussi nous avons fait appel à l'entreprise Haut-Savojarde, en charge de l'entretien,



mais cette dernière, actuellement en congé, ne pourra intervenir qu'au début du mois de septembre".

Que les puristes se consolent donc, le clocher retrouvera très prochainement de sa superbe, la municipalité portant une attention particulière à l'entretien général de son église.

Un concert en son sein avait d'ailleurs permis au printemps dernier, de récolter des fonds pour entretenir le bâtiment général.

Laurent Cloarec – Le Dauphiné Libéré – 29 août 2013

Travaux

⌘ Voiries

Dans le cadre des travaux que nous devons réaliser avenue du Grésivaudan :

- assainissement
- mise en séparatif du réseau d'assainissement
- changement des conduites d'eau potable datant de 1950 et mise aux normes accessibilité des voiries.

Le projet établi par le bureau MTM INFRA a été validé par les services du Conseil général.

L'appel d'offre va être lancé, et les travaux pourront démarrer début 2014.

⌘ Espace culturel

Suite au contrôle du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et au changement des normes, les travaux de mise en sécurité de l'espace culturel ont été réalisés.

De plus, des fuites d'eau ont été constatées à l'intérieur du bâtiment et des travaux de réfection de l'étanchéité ont été effectués sur l'ensemble de la toiture.

Un inventaire détaillé des dégâts dus aux orages a été réalisé par Monsieur DENEDETTI, technicien de la fonderie PACCARD. Le montant des réparations s'élève à 3 224 €. Une déclaration de sinistre a été transmise à notre assurance.

Dès réponse de notre assureur, nous ferons procéder à la remise en état du système de sonnerie, les cloches pourront ainsi, à la satisfaction d'un grand nombre d'entre vous, de nouveau rythmer nos journées.

Inventaire des dégâts :

- horloge de commande radio pilotée hors d'usage
- moteur de mise en volée électromécanique hors d'usage
- brides et kit chaîne détériorés.

« Parlez moi de la pluie »

Deux orages d'une intensité exceptionnelle se sont abattus sur TENCIN les 10 et 18 juillet 2013. Des caves, des garages, des jardins, des rues ont été inondés. Les Sapeurs Pompiers de plusieurs casernes ont dû être mobilisés pour venir en aide à nos concitoyens victimes de cette brusque montée des eaux.

Les élus se sont rendus sur les lieux des plus importants sinistres et ont pu ainsi mesurer l'ampleur des dégâts. Ces deux épiphénomènes ont largement alimenté les conversations sur la qualité et les capacités du réseau communal d'eaux pluviales. Il a été dit que le réseau était sous dimensionné, et qu'à la suite des derniers travaux les écoulements avaient été modifiés....

Or, sur la plupart des secteurs les plus touchés les eaux pluviales sont collectées et infiltrées directement sur la parcelle, sans aucune connexion avec le réseau communal d'eaux pluviales.

Il en est ainsi pour les Jardins de la Moussaye (allée du Roy, allée des Chevaliers, allée de la Reine) où les eaux de pluie des voiries et des toitures aboutissent dans les deux zones de stockage et d'infiltration et dans cinq bassins de rétention et d'infiltration répartis sur l'ensemble de la copropriété.

C'est également le cas à Grande Terre où les eaux de ruissellement des voiries et toitures terminent leur parcours dans sept puits perdus. Il en va de même pour Le Clos du Manoir où les eaux de pluie sont raccordées à deux puits perdus.

Les documents concernant les réseaux d'eaux pluviales sont consultables en mairie.

Pour Pré Sec, aucune modification du réseau de collecte des eaux de pluie n'a été opérée lors des travaux d'aménagement de voirie réalisés dernièrement.

Cependant, les changements climatiques ne nous mettent pas à l'abri de connaître dans le futur des situations identiques. Des travaux seront prochainement entrepris sur le domaine communal afin d'assurer une plus grande sécurité des biens : pose de grilles supplémentaires, mise en place de bourrelets pour canaliser l'eau, curage des puits perdus...

Nous espérons que les travaux de mise en séparatif prévus pour le début de l'année prochaine amélioreront de façon significative l'évacuation des eaux de ruissellement rue de l'Église, endroit où le réseau de tout le vieux village rejoint celui de l'avenue du Grésivaudan et où les plus gros dégâts ont été enregistrés.

Lors des deux orages exceptionnels qui ont entraîné des inondations un peu partout sur la commune : il est tombé 56,5 mm d'eau en 1h le 10 juillet, et le 18 juillet 71,5 mm en ¾ d'heure.

Or les 28 et 29 juillet il a été enregistré 85 mm de précipitation étalée sur la journée et aucun dégât n'a été constaté.

(source : meteotencin.com)

Départ Régis Micoud

Depuis le 2/09/2013, Régis Micoud ne fait plus partie des effectifs de la Commune de TENCIN ; il a rejoint, à sa demande et dans le cadre d'une mutation, les services de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une promotion, ce nouvel emploi devrait lui permettre un déroulement de carrière que notre petite commune n'aurait pu lui offrir.

Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouvel emploi.

La Poste

La Poste doit entre 2012 et 2015, diminuer son émission de gaz à effet de serre de 15 %. Dans le cadre de cette action, le service de ramassage du courrier est légèrement avancé le samedi afin de mettre sur la route un véhicule de moins.

Le samedi, le courrier est relevé à 10h45 (et non 11h) depuis le 21 septembre 2013



Conseil municipal du 10 juin 2013

1. Convention entre la commune et le collège de Pontcharra

Accord donné au Maire de signer la convention pour l'accueil d'un enfant au collège de Pontcharra.

2. Tarifs cantine et garderie périscolaire pour l'année 2013-2014

Les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2013-2014 sont arrêtés de la façon suivante : QF < 700 = 3,95 € ; QF 700 à 1000 = 4,71 € ; QF 1000 à 1500 = 5,03 € ; QF 1500 à 2000 = 5,35 € ; QF > 2000 = 5,55 €.

Tarif pour enfant allergique accueilli à la cantine et amenant son repas = 1,70 €.

Pour la garderie, les tarifs seront les suivants : ½ h : 1,70 € (forfait le matin que ce soit pour ½ h ou ¾ h puisqu'ouverture à 7 h30), et pour le soir : ½ h = 1,70 € ; 1 h = 3 € ; 1 h ½ = 4,10 € ; 2 h = 5 €.

Le lieu d'accueil pour le périscolaire sera la maison des associations et la BCD.

3. Abattage d'arbres

L'état de deux peupliers le long du chemin piétonnier qui va de l'école à Pré Sec nécessite leur abattage.

4. Accompagnement du Conseil général dans la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit

Accord sur la mise en place de conventions lors de travaux sur la commune pour permettre l'enfouissement de fibre optique destinée au très haut débit numérique.

5. Lettre de commande à l'entreprise BOUILLOT pour le changement des volets de la mairie pour un montant de 22 873,50 € TTC.

6. Composition du conseil communautaire de la CCPG

Le nombre de délégués communautaires passera de 170 à 73 ou 83 lors des prochaines élections.

Validation du nombre de 83 délégués.

7. Déclarations préalables pour différents travaux communaux

Mandat donné au Maire pour le dépôt de ces dossiers concernant le changement des volets de la mairie et les cabanons des jardins familiaux.

8. Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée du Rondeau-Montfleury

Le Conseil municipal, fixe à 682 € la participation de la commune au fonctionnement de l'école du Rondeau-Montfleury pour un enfant Tencinois en classe d'insertion dans cet établissement.

Accord pour l'achat de mobilier spécifique pour l'accueil d'un enfant handicapé pour un montant de 1 212 €.

9. Rapport sur l'eau

Présentation du rapport au Conseil municipal et mise à disposition du public.

10. Lettre de commande à Ecoprotect pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes

Autorisation donnée au Maire de signer la mise en œuvre de cette prestation.

11. Rémunération d'un agent en maladie

Validation de la demande de la Trésorerie du versement de sa rémunération mensuelle.

12. Virement de crédits dans le budget du CCAS

Validation de ce mouvement de crédits suite au changement de norme comptable dans le budget du CCAS.

13. Divers

a. Création d'un poste d'ATSEM 1^e classe

Autorisation de créer ce nouveau poste.

b. Demande d'aide à l'Agence de l'Eau pour des travaux de réseaux d'assainissement d'un montant supérieur à 150 000 €.

Validation de cette demande de subvention.

c. Urbanisation du secteur entre la route d'Hurtières et l'allée du Roy

Étude de l'avant-projet concernant les travaux de voirie pour la desserte de la future crèche/halte garderie communautaire prévue par la Communauté de communes, confiée au cabinet SERRA.

d. Travaux d'urbanisation dans le secteur des Glairons

Prévision de raccordement de voirie au rond point pour les nouvelles constructions.

e. Fermeture du bureau de Poste pendant l'été

Proposition de faire un courrier de réclamations pour montrer notre mécontentement.

Élections 2014

Les inscriptions sur la liste électorale sont reçues toute l'année jusqu'au 31 décembre inclus afin de pouvoir voter le cas échéant à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Se munir d'une preuve de nationalité et d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité ou dont la validité a expiré dans l'année précédent le dépôt de la demande d'inscription), ainsi que d'une preuve de domicile ou résidence.

Les demandes sont examinées du 1^{er} septembre au 31 décembre par une commission administrative de révision des listes électorales, composée du Maire, du représentant du Préfet et du représentant du Tribunal de Grande Instance.

Les demandes d'inscription en Mairie ne valent donc pas automatiquement inscription sur la liste électorale. Elles doivent impérativement être validées par la commission de révision.

Les ressortissants de la communauté européenne peuvent demander leur inscription sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard le 31 décembre 2013.

Ils devront également apporter une preuve de leur nationalité et identité (carte de séjour, ou carte d'identité de leur pays d'origine), ainsi qu'une preuve de domicile dans la Commune.

Il est à noter que l'inscription sur les listes électorales complémentaires françaises les prive automatiquement du droit de participer à l'élection au Parlement Européen dans un autre État de l'Union.

La commission administrative de révision des listes électorales est composée du maire, d'un représentant désigné par le préfet, et d'un représentant désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Elle a pour mission de statuer sur les demandes d'inscription déposées en mairie depuis le 1^{er} janvier, d'examiner la liste nominative transmise par l'INSEE des personnes susceptibles d'être inscrites d'office et de procéder aux radiations.

Les trois membres de la Commission jouissent des mêmes pouvoirs et des même prérogatives. Les décisions sont prises à la majorité.

À la veille d'une grande élection, Le Préfet et le Président du TGI doivent s'assurer que les personnes qu'ils ont désignées souhaitent poursuivre leur mission.

Madame Alice FAYEN déléguée du Président du T.G.I ayant exercé de nombreuses années ce rôle, a souhaité se retirer. Nous la remercions pour son implication et la qualité du travail accompli.

Toute personne souhaitant la remplacer au sein de la commission est priée de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Appel aux bénévoles

En septembre 2014 les écoliers de Tencin vont découvrir les nouveaux rythmes scolaires avec une semaine de 4,5 jours. Des activités périscolaires seront proposées gratuitement aux élèves qui resteront à l'école de 15h45 à 16h30.

Une équipe de pilotage comprenant des membres du Conseil municipal, des enseignants, des parents d'élèves et des représentants d'associations s'est constituée pour mener à bien cette réforme.

Dès à présent elle sollicite des bénévoles : parents, grands-parents, voisins, amis, pour accompagner une équipe d'animateurs sur ce temps périscolaire.

Vous disposez d'un peu de temps ? Vous avez envie d'intervenir auprès des enfants scolarisés sur la commune ?

Vous souhaitez proposer des activités, partager ou transmettre une passion : jardinage, cuisine, couture, peinture, lecture d'histoires, jeux de société, etc. ?

Ou simplement participer à l'encadrement des enfants ? Vous pouvez prendre contact avec la Mairie de Tencin au 04 76 71 36 14. Une réunion sera proposée aux futurs bénévoles ou aux personnes désirant de plus amples informations.



Scolarité

Écoles Bellevue

Effectifs 2013 - 2014

École élémentaire

Mme Chevalier Carole et Mme Pierard-Bila	CP	23 élèves
Mme Didelle Isabelle et Mme Pierard-Bila	CP = 6 CE1 = 16	22 élèves
Mme Challeat Charlotte	CE1 = 11 CE2 = 14	25 élèves
Mme Henriot et Mme Pierard-Bila	CE2 = 13 CM1 = 11	24 élèves
Mme Scaringella Muriel	CM1 = 19 CM2 = 6	25 élèves
Mme Alberelli Chrystèle	CM2	27 élèves
Total		146 élèves

École maternelle

Mme Guilbaud Pascale	Petite section	28 élèves
Mme Pinel Pascale	Petite section = 11 Moyenne section = 16	27 élèves
Mme Tantolin Odile	Moyenne section = 11 Grande section = 16	27 élèves
Mme Rival Blandine	Moyenne section = 12 Grande section = 15	27 élèves
Total		109 élèves

L'agrandissement des deux écoles

Les travaux ont été terminés dans les temps. Nous remercions les différentes entreprises et l'Agence A3 qui sont intervenues assurant le respect des délais. Le service technique fait encore quelques aménagements afin de rendre les classes plus fonctionnelles, mais les enfants et les équipes pédagogiques se sont très rapidement appropriés ce nouvel espace.



classe maternelle



classe élémentaire



Restaurant scolaire

Le nombre d'enfants fréquentant la cantine augmente chaque année : environ 130 pour ce mois de septembre. Deux services sont en place : 1^{er} service pour les petites section (PS) et PS-MS (moyenne section) de la maternelle et CP, CP-CE1 et CE1-CE2 pour l'élémentaire.

Les autres classes déjeunent au 2^e service.

Les repas sont livrés en liaison chaude et confectionnés par la société SHCB à la MAPAD de Froges selon le contrat établi par la Communauté de communes.

Le service est assuré par 4 personnes : 2 en maternelle et 2 en élémentaire ; 3 personnes sont chargées de la surveillance des enfants dans la cour.

Périscolaire

Cette année de nouveaux horaires sont mis en place : **7h30 à 8h20** le matin et **16h30 à 18h30** le soir. Deux accueils ont été préparés : le local « BCD » pour les enfants de maternelle avec 2 personnes pour les encadrer et la Maison des Associations pour les enfants d'élémentaire. Pour ces derniers, 3 personnes sont chargées de les accompagner de l'école sur le site du périscolaire et 2 personnes restent pour l'encadrement.

Pour les enfants d'élémentaire, les parents doivent penser à habiller leurs enfants en fonction de la météo (soleil, pluie, neige...) afin que le trajet école-périscolaire se passe dans les meilleures conditions possibles.

Calendrier des permanences – 16h30 à 18h30

Mardi 15 octobre : inscriptions pour novembre

Mardi 19 novembre : inscriptions pour décembre

Mardi 17 décembre : inscriptions pour janvier

Mardi 21 janvier : inscriptions pour février

Mardi 18 février : inscriptions pour mars

Mardi 18 mars : inscriptions pour avril

Mardi 22 avril : inscriptions pour mai

Mardi 20 mai : inscriptions pour juin

Mardi 1^{er} juillet : régularisation + inscription septembre + documents administratifs.

Si vous n'êtes pas disponible sur une ou plusieurs de ces dates, l'inscription se fait AVANT à la Mairie auprès du secrétariat.

Le nombre d'enfants étant élevé, nous demandons expressément de respecter les dates de permanence pour les inscriptions. Nous rappelons, comme indiqué dans le règlement que les parents ont reçu en début d'année scolaire, qu'aucune modification n'est acceptée en cours de mois. Nous tolérons quand même quelques rajouts en cas d'événement exceptionnel.

Important : les inscriptions ou annulations en périscolaire sont validées uniquement pendant les horaires d'ouverture de la mairie. Elles ne peuvent être prises en compte pendant le week-end pour le lundi matin ou en soirée pour le lendemain matin.

Personnel

Avec tous ces changements, nous avons dû réorganiser les plannings et recruter du personnel et l'équipe se compose maintenant de 10 personnes (ATSEM comprises) qui travaillent aux écoles. Chacune d'elle intervient sur plusieurs postes.

Périscolaire : 4 personnes (2 l'an dernier) ; Cantine : 7 personnes (6 l'an dernier) ; Ménage maternelle 2 (1 l'an dernier), Ménage élémentaire 2 (inchangé mais nombre d'heures augmentées)

Parking

La rentrée est encore toute fraîche que nous rencontrons déjà des problèmes de stationnement. Il est clair que le nombre de places est limité mais nous rappelons que le stationnement **sur l'arrêt de bus est interdit** (gêne le chauffeur au retour de la piscine). Ne pas se garer côté cantine et parking des enseignantes. Les parents peuvent stationner du côté des garages, vers la gare et sur le parking de la Maison des Associations.

Appel aux passionnés

Par anticipation à l'organisation des activités qui seront dédiées aux enfants à partir de septembre 2014, nous recensons toute bonne volonté prête à animer bénévolement des ateliers ludiques (voir page 5).

Conseil Municipal des Enfants

Grâce à l'accompagnement d'animateurs de la FRAPNA, les membres du Conseil Municipal des Enfants se sont penchés sur l'alimentation des oiseaux pendant l'hiver et la mise en place des détecteurs de faune.

Nous vous présentons dans ce numéro du bulletin municipal, le fruit de leur recherche ainsi que quelques conseils utiles pour aider nos amis à bien passer l'hiver.

Comment nourrir les oiseaux en hiver



Je peux manger :
des pommes cuites ou pourries, des miettes de pain dur, des boules de graisse, de la couenne de jambon, des noix, des noisettes, des graines de tournesol, du blé, de l'avoine, du millet. L'eau sucrée ne gèle pas, je peux la boire.



Cyrielle et Emilie

Cet hiver, tu peux me donner à manger dans un distributeur que tu as fabriqué toi-même.

PETITS DISTRIBUTEURS

TU PEUX INVENTER TOUTES SORTES DE MANGEOIRES TRÈS SIMPLES. EN VOICI QUELQUES MODÈLES.

Mélange des graines dans de la graisse fondue. Verse le tout dans une boîte à fromage et laisse refroidir. Suspends la boîte à l'aide de 3 ficelles.



Forme une guirlande de cacahuètes pour les oiseaux acrobates.



Enferme des fruits secs dans un petit filet à suspendre.



150 activités naturelles aux 4 saisons
Frédéric Lisak, Milan Jeunesse - 2009

Le détecteur de faune



C'est un appareil qui permet de détecter un animal à un endroit donné et indique aux automobilistes de ralentir et de sauver des vies d'un côté comme de l'autre. Ils localisent l'arrivée d'un animal grâce à ses mouvements et sa chaleur. Cela déclenche le panneau qui clignote de chaque côté de la route avertissant les conducteurs qui doivent ralentir.



Joris et Mathieu

Urbanisme – SHOB, SHON et COS

En cas de construction, d'aménagement ou de réaménagement, il faut souvent remplir un dossier et vous êtes nombreux à vous interroger : qu'est ce que la SHOB, la SHON, l'emprise au sol ou le COS ?

Vous trouverez ci-dessous quelques éclaircissements que nous espérons utiles.

La SHOB (surface hors œuvre brute) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction calculées à partir du nu extérieur des murs de façades et au niveau supérieur de plancher, y compris les combles et sous-sols (aménageables ou non), balcons, loggias, toitures-terrasses.

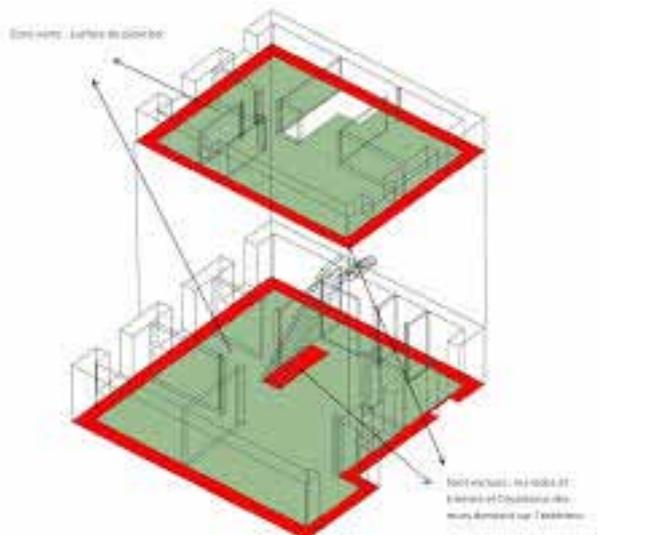
Non compris les éléments ne constituant pas de surface de plancher comme les saillies à caractère décoratif, les vides (trémies d'ascenseur ou d'escalier, rampes d'accès).

La SHON (surface hors œuvre nette) est égale à la SHOB moins :

- surfaces de combles et sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial (notamment hauteur sous plafond ou sous toiture inférieure à 1,80 m)
- surfaces des toitures-terrasses, des balcons et des parties non closes situées au rez-de-chaussée
- surfaces des bâtiments ou parties des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules (garage)
- surfaces des bâtiments affectés au logement des récoltes, des animaux et du matériel agricole
- surface égale à 5 % de la SHON affectée à l'habitation (déduction forfaitaire relative à l'isolation des locaux)
- déduction spécifique aux opérations de réfection des immeubles d'habitation dans la limite de 5 m² par logement pour des travaux tendant à l'amélioration de l'hygiène.

LA SURFACE DE PLANCHER d'une construction équivaut à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau closes et couvertes (mesurées au-dessus des plinthes), sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment après déduction :

- des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur,
- des vides et trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs,
- surfaces aménagées en vue du stationnement de véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvre,
- surface de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- surfaces de plancher des caves ou celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune.



La nature et la consistance du plancher considéré n'entrent pas en ligne de compte. Il peut s'agir de terre battue (dans une buanderie ou un sous-sol) ou de graviers.

Les surfaces des balcons, loggias, toitures-terrasses ne sont pas prise en compte pour le calcul de la surface de plancher d'une construction.

La surface de plancher autorisée est égale au coefficient d'occupation des sols, multiplié par la surface du terrain (COS x surf. Terrain = Surf Plancher autorisée).

Référence : article R112-2, L331-10, L112-1 du C.U

L'EMPRISE AU SOL est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus exception faite des éléments de modénature.

Cette notion doit permettre de contrôler les constructions et travaux qui n'ont pas pour effet de créer de la surface, mais qui occupent nécessairement le sol.



Révision du plan de protection de l'atmosphère de la région grenobloise (PPA)



La directive européenne 2008/50/CE concernant l'évaluation de la gestion de la qualité de l'air ambiant prévoit dans les zones et agglomérations où les normes de qualité de l'air sont dépassées que les États membres élaborent des plans ou programmes permettant d'atteindre ces normes.

Le PPA est un plan d'actions, arrêté par le préfet ayant pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques... il doit fixer des objectifs de réduction, réaliser un inventaire des sources d'émissions de polluants, prévoir par conséquent des mesures qui peuvent être contraignantes et pérennes pour les sources fixes ou mobiles et définir les procédures d'information et de recommandation ainsi que des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution.

Cette révision a été basée sur trois principales instances :

- le comité de pilotage ;

- le comité technique ;

- les groupes de travail.

Afin de valider le projet de PPA il a été soumis pour avis au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), aux avis des organes délibérants des communes et EPCI.

Il doit désormais être soumis à enquête publique, le Préfet étant chargé de coordonner cette enquête et de centraliser les avis.

Cette enquête se déroulera du 30 septembre au 15 novembre.

Un CD ROM est à la disposition du public (au secrétariat de mairie) afin que celui-ci puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations dans le registre d'enquête.

Cimetière : procédure de reprise des concessions en déshérence

Dernière année de procédure

Nous rappelons que les tombes répertoriées dans le tableau affiché à l'entrée du cimetière sont considérées en état de déshérence et susceptibles d'être récupérées par la Commune à l'issue de la procédure qui prendra fin **le 25 octobre 2014**.

Des plaquettes informatives ont été déposées sur les tombes répertoriées. Les pastilles jaunes informent les familles qu'elles doivent intervenir sur l'entretien de leurs tombes (mousses, monuments noircis...).

Les pastilles rouges informent qu'il a été relevé un défaut structurel du monument mettant en cause la sécurité des personnes, auquel il faut impérativement remédier afin d'éviter tout accident.

La procédure ayant débuté le 25 octobre 2011 pour une durée légale de 3 ans, les familles disposent encore d'une année pour remédier aux défauts relevés.

Une fois les travaux terminés, elles doivent en informer la Mairie pour constater que le nécessaire a été fait et retirer lesdites tombes de la procédure.

Le cas contraire, dès le 26 octobre 2014, un nouveau constat et un arrêté définitif de reprise seront établis visant à récupérer toutes les tombes alors jugées abandonnées, faute d'entretien.

Nous rappelons que même si une tombe est fleurie régulièrement, cela ne suffit pas pour déclarer qu'elle est entretenue !



RAPPEL

Nous avons bien noté que les propriétaires de chiens ont fait un effort pour ramasser les déjections de leurs animaux sur les trottoirs. Par contre, il serait souhaitable qu'il en soit de même pour les espaces verts afin :

- de préserver les enfants dans leurs jeux,
- d'éviter la projection d'excréments lors de la tonte par les employés municipaux.

Le jour de la nuit

Ouvert à tous, le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé ainsi qu'une prise de conscience du problème de pollution lumineuse. Pour cela, l'événement repose sur l'organisation de manifestations et animations par une multitude de structures, associations et collectivités locales dans les territoires.

Grâce à ces activités diverses organisées partout en France, l'événement permet la découverte ludique de la faune et de la flore et l'observation des étoiles avec des astronomes avertis. En parallèle, les villes sont invitées à éteindre symboliquement une partie de leur éclairage public.

La quatrième édition du Jour de la Nuit se déroulera le Samedi 12 octobre prochain. Cette édition sera placée sous le signe de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous.

La municipalité de Tencin, en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère et l'association des "Jardins familiaux tencinois", propose d'animer en soirée :

une balade nocturne, destinée aux adultes et aux enfants, pour observer la faune, découvrir les bruits des animaux : oiseaux, insectes, amphibiens... ou observer le va et vient permanent et tenter de reconnaître quelques animaux : lapins, sangliers, renards, chauve-souris... ! Suivie d'une découverte des étoiles.

Animations assurées par l'association "Belledonne en marche"

Inscriptions nécessaires jusqu'au 11 octobre en Mairie au 04 76 71 36 14
(précisez l'animation choisie, vos nom et n° de tel, le nombre de personnes et l'âge des enfants).

- Prévoir des chaussures de marche, un vêtement chaud
- Emporter une lampe de poche
- RDV sur le parking du groupe scolaire "Bellevue" de Tencin, près de la gare
- Départ à 20h, retour vers 22h

Cablée...

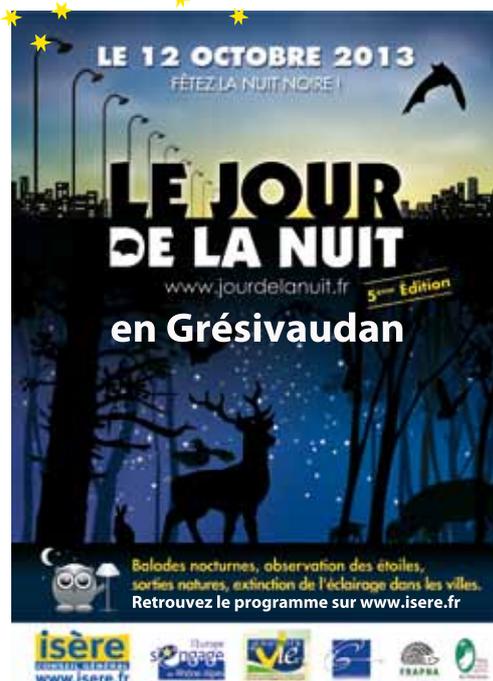
Émission de télévision sur le Grésivaudan diffusée sur Télé-Grenoble

La Communauté de communes a mis en place un partenariat avec TéléGrenoble en lançant une émission de télévision hebdomadaire de 13 minutes baptisée "G l'info, le magazine du Grésivaudan".

Ce programme a pour but de promouvoir l'action du Grésivaudan, mais également des communes et les associations de notre territoire. Les sujets traités sont variés avec des thèmes tels que la culture, la vie de tous les jours, l'économie, la solidarité, les initiatives locales, les richesses naturelles, le patrimoine, etc.

Si vous souhaitez communiquer une information, contacter la journaliste en charge de ce programme :

TELEGRENOBLE, ZA TECHNISUD 38100 GRENOBLE
Mme Julie Segala – tel. 06 14 13 58 28
gresivaudan@telegrenoble.net



Regardez téléGrenoble sur les chaînes :

TNT : 38 Orange : 240
 Alice : 354 Free : 204

Horaires de diffusion :

Lundi à 17h30 et 22h30
 Mardi à 6h30 et 23h30
 Mercredi à 16h30 et 20h30
 Jeudi à 13h
 Vendredi à 13h et 17h

Communiqué de presse

Crolles, le 23 septembre 2013

En route pour l'autopartage

La Communauté de communes Le Grésivaudan, en partenariat avec Cité lib, lance cet automne un nouveau service sur son territoire : l'autopartage. Ce dispositif, qui démarrera au début du mois d'octobre 2013, permettra aux particuliers, comme aux professionnels, d'accéder à quatre véhicules en libre-service.

Pour expérimenter l'autopartage, le Grésivaudan a choisi les communes de Crolles et Pontcharra qui disposent d'un échantillon représentatif d'habitants. Sur chaque site, deux véhicules Toyota Yaris hybrides, bénéficiant du label « Origine française garantie » seront en service pour des usages occasionnels et de courte durée. Des emplacements réservés au stationnement des véhicules ont été mis en place à proximité de la mairie et au niveau de l'espace Belle étoile à Crolles. À Pontcharra, ils se trouvent devant la mairie et la gare.

Comment ça marche ?

- Les véhicules sont en libre-service, 24 heures/24 et 7 jours/7, sur simple réservation au minimum une heure avant le départ, pour des déplacements ponctuels, le temps de faire une course, conduire ses enfants aux activités du soir, se rendre à un entretien professionnel ou partir en long week-end.
- La seule condition pour accéder à ce service est d'avoir un permis de conduire valide. Les jeunes conducteurs sont ainsi les bienvenus (franchise plus élevée).
- Les tarifs varient en fonction des formules choisies : avec ou sans engagement et avec ou sans abonnement ainsi que des périodes d'utilisation.
- Tout est compris dans l'usage, à savoir le carburant, l'assurance, l'emplacement et l'équipement de la voiture. La facturation se base sur le temps et la distance parcourue (au quart d'heure et au kilomètre près) ainsi que sur la catégorie de véhicule utilisé.
- Il est possible de bénéficier d'un abonnement à tarif réduit (moins 40% sur l'abonnement mensuel) en présentant, au moment de son inscription, sa carte d'abonnement annuel de transports en commun ou de location vélo, son attestation Pôle Emploi ou encore sa carte d'étudiant.
- La carte Cité lib remplace les traditionnelles clés de voiture pour l'ouverture des portes et peut être partagée avec son conjoint ou prêtée à un ami de passage.
- Les détenteurs de la carte OÙRA ! pourront indiquer le numéro de leur carte au moment de leur réservation et ils pourront, eux aussi, ouvrir le véhicule avec ce support magnétique.

Comment s'inscrire ?

Par internet sur www.citelib.com

Par téléphone au 09 64 37 89 90

Il s'agit en fait d'une préinscription qui sera complétée par un rendez-vous dans l'agence Cité lib la plus proche de chez vous. Au moment de l'inscription, se munir de son permis de conduire, d'un justificatif de domicile et d'un R.I.B.

Agence Cité lib de Grenoble : 28, rue Denfert Rochereau 38000 Grenoble

École de spéléologie

L'Isère est l'un des départements de France les plus riches en cavités pour pratiquer la spéléologie. Plus de 5000 grottes ont été recensées à ce jour dans les massifs du Vercors et de la Chartreuse.

Avec 467 clubs pour 7500 licenciés, la spéléologie est une activité peu connue mais qui passionne les Isérois, comme le témoigne la deuxième manifestation organisée pour le grand public en juin 2013, dans le cadre de l'opération 3.2 juin bougez, organisée avec le Conseil général de l'Isère.

Fière de sa première année d'existence, Spéléo Campus - l'École de Spéléologie de l'Isère - rouvre ses portes en septembre pour sa saison 2.

Spéléo Campus a pour mission de faire découvrir la spéléologie au plus grand nombre, dans le cadre d'un cursus structuré et progressif, encadré par des professionnels diplômés d'État.

Les élèves découvriront et se perfectionneront tout au long de l'année, au travers de 17 sorties souterraines programmées, pour lesquelles le matériel sera entièrement fourni, ainsi que le transport durant les sorties hivernales.

Ce concept innovant sera à nouveau soutenu par de nombreux partenaires tels que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil général de l'Isère, Aventure Verticale...

Vous trouverez en pièce jointe, l'affiche officielle de Spéléo Campus.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Contact :

Cyrille MATHON – Comité Départemental de Spéléologie de l'Isère (CDS38)



Responsable du Projet Spéléo Campus
06 15 11 25 00
info@speleo-campus.com /
<http://www.speleo-campus.com>

Petit agenda du RAM

Les accueils en octobre 2013

Vendredi 4 octobre (Tencin)

Lundi 7 octobre (Tencin)

Vendredi 11 octobre (Champ près Frogès)

Lundi 14 octobre (Tencin)

Vendredi 18 octobre (Tencin)

Vacances de la Toussaint



Associations

Associations de la commune : annuaire de la rentrée

ANIMATIONS

CHRIS
BOUCHET MOULIN Michel
04 76 71 49 24
241 allée Pré-sec - 38570 TENCIN

DIVERS

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)
DE NALE Yole 07 87 87 26 22
Mairie de Tencin - 38570 TENCIN

ANCIENS COMBATTANTS
(UDC-AFN-association des 7 Laux)
VARIN Pierre 04 76 71 26 73
38570 TENCIN

CATECHISME
VIAL-CAFFON Alice 04 76 71 36 94
38570 TENCIN

SYNDICAT D'INITIATIVE
si.grangeneuve@orange.fr
Mairie de Tencin

SPORTS NATURE

A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée)
BOUCHET MOULIN Michel
06 34 23 33 55

SPORTS et LOISIRS

1, 2,3. BOUGE !
www.123bouge.free.fr
CALLONNEC Denis - 04 76 40 13 02

GRÉSIVAUDAN Handmade
JOLY Stéphanie
06 31 49 17 17 ou 06 52 44 62 29

LE PETIT CONSERVATOIRE
DE DANSE DU GRÉSIVAUDAN
TABBONE Laurence - 06.76.27.80.19

TENNIS CLUB DE GONCELIN
SORNAY Eric - 04 76 13 07 55
38570 GONCELIN

TIGER FIGHTING KICKBOXING
AMBROSIANO Christophe
06 41 71 63 93
38530 ST MAXIMIN

YOGA ENSEMBLE
www.yogaensemble.fr
VACHON Gilles - 06.03.07.42.86
MAGNE Claire - 06.88.99.71.20
38580 LE TOUVET

ZUMBA ADDICT 38
CATTALANO Chrystèle
06 95 74 15 10
38570 TENCIN

VALORISATION AGRICOLE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.M.A.P. (Association pour le Maintien
d'une Agriculture Paysanne)
COLIN-MADAN Françoise - 04 76 71 23 29
38570 TENCIN

JARDINS FAMILIAUX TENCINOIS
GEDOUIN Grégory - 06 61 10 22 08
38570 TENCIN

GRESITERRA Conseil en développement durable
04 76 71 23 29
38570 TENCIN

Tournoi Tennis de Table – 24 novembre à l'Espace Culturel

Les inscriptions se font sur place à 9h ou auprès de Guillaume Deschamps au 09 54 56 00 36.
Les droits d'inscription sont de 2 €. De nombreux lots à gagner !
Une buvette avec petite restauration sera proposée.

Talents d'ici

GRÉSIVAUDAN Handmade

Une nouvelle association, **Grésivaudan Handmade**, a été créée par deux jeunes mamans passionnées de la fabrication maison qui veulent mettre en avant des objets locaux.

Organisatrice du marché des créateurs en juin dernier et aussi du marché de Noël de Tencin prévu le **dimanche 1^{er} décembre 2013**. Cette association a réussi à faire venir les créateurs et créatrices de qualité pour le plaisir de la population tencinoise.

À partir de Septembre 2013 l'association a mis en place des ateliers créatifs tel que scrapbooking, couture, modelage et bijoux pour adultes et enfants à partir de 6 ans. Ces ateliers sont par trimestre, donc n'hésitez pas à les contacter par email au gresivaudan.handmade@gmail.com pour recevoir le planning du 2^e trimestre qui commencera en janvier 2014.

À noter qu'il y aura un STAGE ENFANTS D'ARTS PLASTIQUES les 21, 22, et 23 octobre de 14h à 16h.
Inscriptions à l'avance pour les enfants à partir de 6 ans.



Stéphanie et Jane, fondatrices de l'association



L'atelier Bijoux pour adultes



www.facebook.com/pages/gresivaudan-handmade

Bibliothèque municipale

Infos...

- ✿ Atelier de création d'objets en volume en deux séances : les samedis 5 et 12 octobre. Merci de réserver vos places au plus tôt.
- ✿ Le passage du bibliobus aura lieu le 15 octobre : merci de rendre les ouvrages empruntés durant l'été avant fin septembre
- ✿ Durant les vacances de la Toussaint, la bibliothèque sera fermée du 20 au 27 octobre 2013.

✿ Les rendez-vous des bébés lecteurs

La bibliothèque ouvre ses portes aux tout-petits les mardis 24 septembre, 8 octobre, 4 novembre et 17 décembre 2013 de 10h30 à 11h10.

Pour 2014, les dates sont les suivantes : 21 janvier, 18 février, 18 mars, 22 mai, 17 juin.

« Les bébés lecteurs » est une animation à destination des enfants non encore scolarisés, de leur nounou et/ou de leur famille pour découvrir l'univers du livre, des images, des histoires...

Renseignements à la bibliothèque de Tencin, Parc de la Mairie

tel. : 04 76 40 66 43

mail : bibliotheque-de-tencin@orange.fr

À ne pas manquer

La Foire aux Noix le 20 octobre 2013

Ce rendez-vous annuel permet à tous les visiteurs de déguster des produits locaux, d'échanger dans une ambiance festive et conviviale.

Nous vous attendons nombreux !



Bien vieillir en Grésivaudan

Un territoire pour tous les âges

Le mardi 12 novembre 2013

de 9h à 17h

Espace Paul Jargot à Crolles

Colloque organisé par les sections du Grésivaudan, de six associations (ADTC – ALERTES – CFDT-retraités – FGRFP – GPS – "Un toit pour tous") avec le soutien du Conseil général et de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Interventions de Mme Catherine GUCHER sociologue et maître de conférence à L'université Pierre-Mendès France, de mesdames Giselle Pérez et Nicole Lamarca du Conseil général, de Mme Jeanine Dubus et M. François Stefani de la Communauté de commune en charge de l'habitat et de l'accessibilité ; de Mme Claudie Perrin adjointe à la Terrasse et d'un responsable du PACT.

Les thèmes abordés : habitat, mobilité et lutte contre l'isolement.

Les automnales du Fort les 18, 19 et 20 octobre 2013

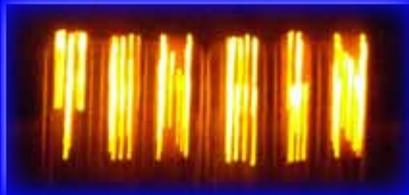


Les artistes du Grésivaudan interprètent "envie".
Salle Vauban – Fort Barraux.
Exposition ouverte de 14h à 18h.

Au jour le jour

Feu d'artifice et bal populaire

13 juillet 2013





Cinéoiles

20 juillet 2013



Forum des Associations

Le 7 septembre 2013



À vos agendas

Le Jour de la Nuit le 12 octobre

Animation découverte de la faune et du ciel étoilé le samedi 12 octobre de 20h à 22h (cf. page 12).

Foire aux noix le 20 octobre

Le dimanche 20 octobre aura lieu la traditionnelle Foire aux Noix. De nombreux exposants et un vide grenier vous donnent rendez-vous au Parc de la Mairie pour une journée chaleureuse et conviviale.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie se déroulera face au monument aux morts dans la matinée. L'horaire précis sera communiqué ultérieurement.

Tournoi Tennis de Table le 24 novembre

1, 2, 3 Bouge vous donne rendez-vous le 24 novembre pour son Tournoi de Tennis de Table annuel (cf. page 15)

Marché de Noël le 1^{er} décembre

Le samedi 1^{er} décembre aura lieu le marché de Noël à l'Espace Culturel de 10h à 18h. L'équipe du Salon des créateurs sera au rendez-vous. De beaux cadeaux en perspective...

Cérémonie du 5 décembre

La cérémonie se déroulera face au monument aux morts. L'horaire précis sera communiqué ultérieurement.

Concert de Noël le 15 décembre

Dimanche 15 décembre à 17h à l'Église de Tencin. Prestation assurée par le quintette Quint'Sols accompagné d'un soliste.

Concert offert par le Syndicat d'Initiative de Tencin.

Programme :

– 1^{re} partie : Petite musique de nuit de W.A. Mozart (soliste Gérard Devoivre).

– 2^e partie : Les quatre saisons de Vivaldi (soliste Michel Viguière)

Repas des anciens le 11 janvier 2014

À noter sur vos agendas, le repas des anciens aura lieu le samedi 11 janvier 2014.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : le mercredi toute la journée,
- Joël Marseille le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini le lundi de 9h à 12h,
- Françoise Scaglioni le jeudi de 17h à 18h,

ou en prenant rendez-vous à la mairie :

Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Fois,

Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin Madan

Le Bulletin de Tencin – N° 17, Octobre 2013